

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2104

9 septembre 2011

SOMMAIRE

Acobel International S.A.	100963	Generations Global Growth	100953
Actio	100965	Green Wave S.à r.l.	100954
AF John GmbH	100963	Health Drinks Holdings	100986
Alceda Fund Management S.A.	100946	KI-Hydro S.A.	100948
Alderamin S.A.	100964	LBBW Alpha Dynamic	100951
Alego S.A.	100965	LBBW Asset Strategie	100952
Alfer S.à r.l.	100965	LBBW Bond Select	100952
APEX Technologies S.à r.l.	100966	LBBW Equity Select	100951
Ardath S.A.	100967	LBBW Opti Return	100951
Armoise Financière S.A.	100974	LBBW Opti Return kurz	100951
Arrowfield S.A.	100967	LBBW Total Return Dynamic	100952
Auberge-Royale S.à r.l.	100974	LRI-A.C.-Fonds	100952
Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l.	100974	Luxplan	100973
Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.	100977	My' Keul Show	100963
Bati C S.A.	100985	Nels Natursteine S.à r.l.	100961
Bauservice Dreiling s.à r.l.	100984	OIRP Investment 8 S.à r.l.	100984
Belleville S.A.	100986	PPF Tivoli S.à r.l.	100964
BG Consulting S. à r.l.	100991	PRECO III Finance S.à r.l.	100966
Biancamano Luxembourg S.A.	100985	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l.	100968
Biorock S.à r.l.	100991	Simon-Christiansen & Associés, ingé- nieurs-conseils S.A.	100977
BJ Services International S.à r.l.	100991	Sky II Asset A S.à r.l.	100978
Boracay Holding S.A.	100991	Structured Invest	100951
Boucherie Traiteur Niessen S.à r.l.	100992	Tarpan HoldCo S.à r.l.	100975
Bovasa S.A.	100992	Tenneco Eastern European Holdings S.à r.l.	100992
Brandenburg Archie GP S.à r.l.	100984	Terra Industries International Holdings Lu- xembourg S.à r.l.	100967
Break Café SA	100992	WestGlobal	100952
Bureau Claudine SPELTZ s.à r.l.	100985	WestOptimal	100953
Design'r Sàrl	100949		
Fontanarosso S.A.	100946		
Generations Global Growth	100951		
Generations Global Growth	100953		

Alceda Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 123.356.

Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 16. April 2009

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung der Alceda Fund Management S.A. vom 16. April 2009 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

Die außerordentliche Generalversammlung hat beschlossen:

1. Deloitte S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, eingetragen unter der Nummer B 67.895 beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister, mit Sitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, als zugelassenen Wirtschaftsprüfer mit sofortiger Wirkung abzurufen. Die Mandatserteilung endet daher mit dem Ende der Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2008 entscheidet.

2. im Zusammenhang mit dem obigen Beschluss, PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg mit sofortiger Wirkung als neuen zugelassenen Wirtschaftsprüfer zu bestellen und zwar bis zur jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2010 entscheidet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. April 2009.

Alceda Fund Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011104879/22.

(110119450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Fontanarosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 43.268.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company («société anonyme») «FONTANAROSSO S.A.» having its registered office at L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, section B, Number B 43.268,

incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, dated March 9, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 266 of the year 1993 page 12 761.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed under private seal dated April 25, 2002, of which an extract has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1070 of July 12, 2002.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed Maître Martine SCHAEFFER, then notary residing in Luxembourg, dated March 21st, 2008, of which an extract has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1348 of June 2nd, 2008.

The meeting was opened by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Claudia DINIS, lawyer, with professional address at Luxembourg

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the two thousand one hundred (2,100) shares without par value each, representing the total capital of four million two hundred thousand euro (EUR 4,200,000.-) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Reduce the Company's capital by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) so as to reduce it from its present amount of four million two hundred thousand euros (EUR 4,200,000.-) to three million seven hundred thousand Euro (EUR 3,700,000.-) and by reimbursement of the corresponding amount to the shareholders.

2. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The share capital of the Company is reduced by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) so as to reduce it from its present amount of four million two hundred thousand euros (EUR 4,200,000.-) to three million seven hundred thousand Euro (EUR 3,700,000.-) and by reimbursement of the corresponding amount to the shareholders.

This repayment to shareholders is governed by the article 69 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Second resolution

As a consequence Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at three million seven hundred thousand Euro (EUR 3,700,00.-), divided into two thousand one hundred (2,100) shares without par value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately 1.150,-EUR.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FONTANAROSSA S.A. établie et avec siège social à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 43.268, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N° 266 de 1993, page 12 761.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé, en date du 25 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N° 1070 du 12 juillet 2002.

Les statuts ont également été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 mars 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C N°1348 du 2 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Maître Claudia DINIS, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille cent (2.100) actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de 4.200.000,-EUR (quatre millions deux cent mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 500.000,-EUR (cinq cent mille euros) pour le réduire de son montant actuel de 4.200.000,-EUR (quatre millions deux cent mille euros) à trois millions sept cent mille euros (3.700.000,-EUR), sans annulation d'actions et par remboursement du montant correspondant aux actionnaires.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est réduit à concurrence d'un montant de 500.000,-EUR (cinq cent mille euros) pour le réduire de son montant actuel de 4.200.000,-EUR (quatre millions deux cent mille euros) à trois millions sept cent mille euros (3.700.000,-EUR), sans annulation d'actions et par remboursement du montant correspondant aux actionnaires.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois millions sept cent mille euros (3.700.000,-EUR), représenté par deux mille cent (2.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.150,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Max MAYER, Claudia DINIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2011. Relation GRE/2011/2862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011119912/123.

(110138039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

KI-Hydro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 141.254.

Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 8. Juni 2011

Aus den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung der KI-Hydro S.A. vom 8. Juni 2011 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

Die außerordentliche Generalversammlung hat beschlossen:

1. CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, Société Anonyme, mit Sitz in 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Luxemburg als Rechnungsprüfer mit sofortiger Wirkung abuberufen. Die Mandatserteilung endet daher nicht wie im Mémorial veröffentlicht mit dem Ende der Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2011 entscheidet, sondern mit sofortiger Wirkung.

2. im Zusammenhang mit dem obigen Beschluss, CLERC, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, Société Anonyme mit Sitz in 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Luxemburg mit sofortiger Wirkung als neuen Wirtschaftsprüfer zu bestellen und zwar bis zur jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2014 entscheidet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juni 2011.

KI-Hydro S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011120780/23.

(110137983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Design'r Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 6, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 163.176.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Julie PAQUET, salariée, épouse de Jérôme BRACCO, née à Algrange/Moselle (France), le 2 juillet 1983, demeurant à F-57440 Algrange, 36, rue Maréchal Foch.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de DESIGN'HAIR SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'activité de coiffeur.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire, mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les parts ont été souscrites par Julie PAQUET, salariée, épouse de Jérôme BRACCO, née à Algrange/Moselle (France), le 2 juillet 1983, demeurant à F-57440 Algrange, 36, rue Maréchal Foch.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

100950

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3544 Dudelange, 6, rue Jean Wolter.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

Julie PAQUET, salariée, épouse de Jérôme BRACCO, née à Algrange/Moselle (France), le 2 juillet 1983, demeurant à F-57440 Algrange, 36, rue Maréchal Foch,

La société est engagée par la signature de la gérante unique.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire à la comparante que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, elle a ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Paquet et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 juillet 2011. Relation EAC/2011/9582. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Thoma

Suit copie d'acte rectificatif

L'an deux mille onze, le douze août.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Julie PAQUET, salariée, épouse de Jérôme BRACCO, née à Algrange/Moselle (France), le 2 juillet 1983, demeurant à F-57440 Algrange, 36, rue Maréchal Foch, seule associée de DESIGN'HAIR SARL avec siège social à L-3544 Dudelange, 6, rue Jean Wolter, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 14 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C.

La comparante, agissant en sa dite qualité, prie le notaire de procéder à une rectification dans le susdit acte de constitution de société du 14 juillet 2011 en ce sens que la dénomination de la Société est DESIGN'R SARL au lieu de DESIGN'HAIR SARL.

Tout le reste demeure inchangé.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte rectificatif.

Signé: Paquet et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE, le 12 août 2011. Relation: EAC/2011/11101. Reçu douze euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2011123573/94.

(110140882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Das Verwaltungsreglement sowie das Sonderreglement des Fonds Cross Commodity Long/Short Fund in Kraft getreten am 5. August 2011, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. August 2011.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Duscynski

Référence de publication: 2011125144/13.

(110143521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Generations Global Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 132.777.

Die Bilanz vom 31.03.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011125094/11.

(110143833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

LBBW Equity Select, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de LBBW Equity Select a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2011125110/9.

(110143834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

LBBW Alpha Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de LBBW Alpha Dynamic a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2011125111/10.

(110143836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

LBBW Opti Return, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de LBBW Opti Return a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2011125112/9.

(110143839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

LBBW Opti Return kurz, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de LBBW Opti Return kurz a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2011125113/10.

(110143840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

LBBW Bond Select, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de LBBW Bond Select a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2011125114/9.

(110143842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

LBBW Asset Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de LBBW Asset Strategie a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2011125115/10.

(110143868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

LBBW Total Return Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de LBBW Total Return Dynamic a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2011125116/10.

(110143871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

LRI-A.C.-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de LRI-A.C.-Fonds a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2011125117/9.

(110143872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

WestGlobal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 143.504.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 10. August 2011

Der Verwaltungsrat nimmt die Rücktritte von Herrn Roman Weißkopf sowie Herrn Frank Lendorf als Mitglieder des Verwaltungsrates der SICAV WestGlobal mit Wirkung zum 31. August 2011 zur Kenntnis.

Mit Wirkung zum 1. September 2011 wurden folgende Personen für die Restdauer des Mandates, bis einschließlich zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012, als neue Verwaltungsratsmitglieder ernannt:

- Herr Norbert Lersch, Geschäftsführer der GSLP International S. à r. l., geboren am 23.10.1958 in Aachen, Deutschland, beruflich ansässig in 3, place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg;

- Herr Michael Kreuzen, Geschäftsführer der GSLP International S. à r. l., geboren am 20.02.1957 in Saarbrücken, Deutschland, beruflich ansässig in 3, place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg;

- Herr Ulrich Faber, Geschäftsführer der GSLP International S. à r. l., geboren am 27.03.1945 in Heidelberg, Deutschland, beruflich ansässig in 3, place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg

Des Weiteren wurde mit Wirkung zum 1. September 2011 der Sitz der SICAV WestGlobal an die Adresse 2, Place Dargent, L-1413 Luxemburg verlegt.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011125523/22.

(110143820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Generations Global Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.777.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 31. August 2011:

Die Generalversammlung bestätigt die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat setzt sich aus folgenden Mitgliedern zusammen:

- Markus Gierke, Vorsitzender des Verwaltungsrates, beruflich ansässig in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Udo Stadler, Mitglied des Verwaltungsrates, beruflich ansässig in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- Alexandra Beining, Mitglied des Verwaltungsrates, beruflich ansässig in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012,

Die Generalversammlung bestellt PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises mit Sitz in Luxemburg zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft. Das Mandat endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Munsbach, den 31. August 2011.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011125521/20.

(110143829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Generations Global Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.777.

Mit Wirkung zum 1. Januar 2011 wurde der Straßename „Parc d'activité Syrdall" in „rue Gabriel Lippmann" durch die „Commune de Schuttrange" umbenannt. Daher ändert sich die Adresse der SICAV Generations Global Growth ab dem 1. Januar 2011 wie folgt: 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, den 5. September 2011.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft:

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011125522/14.

(110143830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

WestOptimal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxemburg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.232.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 25. Juli 2011

Der Verwaltungsrat nimmt die Rücktritte von Herrn Joachim Döring, Herrn Frank Lendorf sowie Herrn Stefan Schlicher als Mitglieder des Verwaltungsrates der SICAV WestOptimal mit Wirkung zum 31. August 2011 zur Kenntnis.

Mit Wirkung zum 1. September 2011 wurden folgende Personen für die Restdauer des Mandates, bis einschließlich zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012, als neue Verwaltungsratsmitglieder ernannt:

- Herr Hubert Tinkloh, Head of Finance der Sahle-Unternehmensgruppe, geboren am 18.07.1951 in Greven, Deutschland, beruflich ansässig in Bismarckstr. 34, D-48268 Greven;

- Herr Markus Gierke, Managing Director der LRI Invest S.A., geboren am 13.07.1968 in Saarburg, Deutschland, beruflich ansässig in 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Des Weiteren wurde mit Wirkung zum 1. September 2011 der Sitz der SICAV WestOptimal an die Adresse 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg verlegt.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011125524/20.

(110143816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Green Wave S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.352.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighteenth day of July.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg, section B under number 28.967,

here represented by Mrs Sandrine VIGANO, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on July 14th, 2011.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Green Wave S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125 -EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager / Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vicechairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing party "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (125.-EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.-EUR).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company
2. to appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg, section B under number 79.709, single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze , le dix-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Madame Sandrine VIGANO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Green Wave S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du 79.709. Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro 79.709.

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Vigano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2011. LAC/2011/33003. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104211/378.

(110119490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Nels Natursteine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.384.

—
STATUTES

Im Jahre zwei tausend elf.

Den fünfzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN :

Herr Rudolf NELS, Maurer, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Zum Sperberwäldchen 13.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung Nels Natursteine S.à r.l..

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Stadtbredimus.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- das Ausführen von Maurer- und Betonbauerhandwerksleistungen;
- den Garten- und Landschaftsbau.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Rudolf NELS, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Zum Sperberwäldchen 13, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Rudolf NELS, Maurer, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Zum Sperberwäldchen 13.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5450 Stadtbredimus, 6, Pierre Risch Strooss.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. NELS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1234. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 19. Juli 2011.

Référence de publication: 2011105507/108.

(110120642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Acobel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 105.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ACOBEL INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2011100001/11.

(110114659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

AF John GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100004/10.

(110114019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

My' Keul Show, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Portland.

R.C.S. Luxembourg B 118.054.

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 04 mars 2011

Associés Présents:

André Montanari, Marc Montanari, Justine Montanari

Ordre du jour:

1. Cession de parts sociales,
2. Transfert du siège social,
3. Nomination des nouveaux gérants,

1. Cession de parts sociales:

Mickaël DA COSTA a démissionné de sa fonction de gérant technique lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009.

Mickaël Da Costa a vendu la totalité de ses parts sociales le 11 février 2011:

- 10 parts à Marc Montanari et
- 40 parts sociales à André Montanari.

Ce même jour André Montanari a vendu 10 parts à Justine Montanari.

Le 1^{er} avril 2011 André Montanari a vendu 10 parts sociales à Alain Melis.

A ce jour, André Montanari met en vente 10 parts sociales à des tiers,

Les membres ici présents acceptent et autorisent la cessation de parts sociales.

2. Domiciliation de la société:

Il a été voté à l'unanimité le transfert de la société My'Keul Show à l'adresse suivant:

1, rue de Portland L-4281 Esch-sur-Alzette

3. Nomination du gérant technique et administratif:

Il a été voté à l'unanimité des voix:

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée Marc Montanari domicilié au 34, rue des Peupliers F-54190 Villerupt France.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée André Montanari.

André Montanari / Justine Montanari / Marc Montanari.

Référence de publication: 2011108276/33.

(110122023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Alderamin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.492.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011100006/12.

(110114117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

PPF Tivoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.447.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 28 Juin 2011 que:

1) It was decided the transfer of the registered address of the Company from 9A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg to 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Bodo Demisch born on 02nd of October 1944 at Hahnenklee, Jetzt Goslar, Germany with professional address at 9A, Boulevard du Prince Henri L - 1724 Luxembourg as Manager of PPF Tivoli S.à r.l. société à responsabilité limitée.

3) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Philip Barrett born on 05th of May 1968 at Aylesbury, United Kingdom with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR London, United Kingdom as Manager of PPF Tivoli S.à r.l. société à responsabilité limitée.

4) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Benjamin Penaliggon born on 08th of March 1964 at Chard, United Kingdom with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR London, United Kingdom as Manager of PPF Tivoli S.à r.l. société à responsabilité limitée.

5) It was decided to appoint Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. with registered address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as the Sole Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time.

Traduction française

1) L'assemblée a décidé le changement du siège social de la société du 9A, Boulevard du Prince Henri L-1724 à 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PPF Tivoli S.à r.l. société à responsabilité limitée de M. Bodo Demisch né 02 octobre 1944 à Hahnenklee, Jetzt Goslar résidant professionnellement à 9A, Boulevard du Prince Henri L - 1724 Luxembourg.

3) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PPF Tivoli S.à r.l. société à responsabilité limitée de M. Philip Barrett né 05 mai 1968 à Aylesbury, Royaume-Uni résidant professionnellement à 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR Londres, Royaume Uni.

4) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PPF Tivoli S.à r.l. société à responsabilité limitée de M. Benjamin Penalggon né 08 mars 1964 à Chard, Royaume-Uni résidant professionnellement à 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR Londres, Royaume Uni.

5) L'assemblée a nommé comme gérant de la société pour une période indéterminée à partir de 28 Juin 2011: Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. avec l'adresse au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Grand Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 juillet 2011.

Pour avis conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011105084/42.

(110119243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Alego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.437.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 18 mai 2011, que suite à la révocation de la société à responsabilité limitée Penta Consulting S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes, établie et ayant son siège social au 5 rue Eugène Rippert L-2453 Luxembourg, la société à responsabilité limitée Benoy Kartheiser Management S.à r.l., établie et ayant son siège social au 47 route d'Arlon L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33 849, a été nommée en remplacement avec effet à compter de l'exercice 2010.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011100008/17.

(110114422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Alfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 162.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100009/10.

(110114088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.409.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 6 juillet 2011 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Philippe MELONI

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41, Op Bierg, L-8217 Mamer

M. Gianluigi SAGRAMOSO

Lemanik S.A., Via Cantonale 19, CH-6900 Lugano

M. Slim KEBAILI

Activgest S.A., 14, rue Etienne Dumont, CH-12047 Genève
en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

- de renouveler le mandat de:

Deloitte S.A.

560, route de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG

en tant que de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour ACTIO

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011104891/27.

(110119219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

APEX Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.496.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011100014/12.

(110114621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

PRECO III Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.714.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 28 Juin 2011 que:

1) It was decided the transfer of the registered address of the Company from 9A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg to 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Benjamin Silas St John Penaliggon born on 08th of March 1964 at Chard United Kingdom with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR London, United Kingdom as Manager of PRECO III Finance S.A.R.L. société à responsabilité limitée.

3) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Philip Barrett born on 05th of May 1968 at Aylesbury, United Kingdom with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR London, United Kingdom as Manager of PRECO III Finance S.A.R.L. société à responsabilité limitée.

4) It was decided the termination of the Directorship of Mr. Kaushik Shah born 15th of January 1957 at Mwanza Tanzania with professional address at 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR London, United Kingdom as Manager of PRECO III Finance S.A.R.L.

5) It was decided to appoint Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. with registered address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg as the Sole Manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time.

Traduction française

1) L'assemblée a décidé le changement du siège social de la société du 9A, Boulevard du Prince Henri L-1724 à 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PRECO III Finance S.A.R.L. société à responsabilité limitée de M. Benjamin Silas St John Penaliggon né le 08 mars 1964 à Chard, Royaume Uni résidant professionnellement 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR Londres, Royaume Uni.

3) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PRECO III Finance S.A.R.L. société à responsabilité limitée de M. Philip Barrett né le 05 mai 1968 à Aylesbury, Royaume Uni résidant professionnellement à 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR Londres, Royaume Uni.

4) L'assemblée a décidé la fin de mandat comme Gérant de la société PRECO III Finance S.A.R.L. société à responsabilité limitée de M. Kaushik Shah né le 15 janvier 1957 à Mwanza, Tanzanie résidant professionnellement à 1-3 Strand, Grand Buildings GB, WC2N 5HR Londres, Royaume Uni.

5) L'assemblée a nommé comme Gérant de la société pour une période indéterminée à partir de 28 Juin 2011:

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l. avec l'adresse au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Grand Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 juillet 2011.

Pour avis conforme

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2011105085/42.

(110119213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Terra Industries International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 9.131.300,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.667.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 24 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet au 27 juin 2011.

En cette même date, l'associé unique a nommé Madame Johanna Dirkje Martina van Oort, manager, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet au 27 juin 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011100556/18.

(110113386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Arrowfield S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.909.

Le 13 juillet 2011, le Cabinet FALTZ & FELGEN a résilié avec effet immédiat la convention de domiciliation signée avec la société ARROWFIELD S.A., 6 rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60909

Le Cabinet d'Avocats Faltz et Felgen

Référence de publication: 2011100019/10.

(110114539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Ardath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.221.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2011

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *ARDATH S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011100015/14.

(110113662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.029.688.739,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.705.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARS:

RCG LV Pearl LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 599, Lexington Avenue, 20th floor, 10022 New-York, United States of America and registered with the registry of the companies in Delaware under number 070706554-4370526 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.705 (the Company). The Company was incorporated under the name of RCG LV Lux Holdco S.à r.l. on 13 July 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 2083* of 25 September 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 29 December 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C* number 905 of May 5th, 2011.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder owns all of the (i) 402,470,062 (four hundred two million four hundred seventy thousand and sixty-two) class 1 shares, (ii) 30,445,505 (thirty million four hundred and forty-five thousand five hundred and five) class 2 shares, (iii) 32,649,923 (thirty-two million six hundred forty-nine thousand nine hundred and twenty-three) class 3 shares, (iv) 114,900,000 (one hundred fourteen million nine hundred thousand) class 4 shares and (v) 152.101.404 (one hundred and fifty-two million one hundred and one thousand four hundred and four) class 5 shares in the Company, each without nominal value, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies as amended;

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;
2. Conversion of 606,127 class 5 shares into 606,127 class 4 shares without nominal value;
3. Creation of a new class of shares of the Company (to be designated as the class 6 shares of the Company (the Class 6 Shares));
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 297,121,845 in order to bring the share capital from its present amount of USD 732,566,894 to USD 1,029,688,739 by way of the issuance of 297,121,845 Class 6 Shares, 89,514 class 1 shares, and of 338,437 class 4 shares without nominal value (together, the New Shares);
5. Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;
6. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;
7. Amendment of article 21 of the Articles;
8. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and

9. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of shares of the Company to be designated as the Class 6 Shares. The Class 6 Shares shall have the same rights and obligations as the class 1, class 2, class 3, class 4 and class 5 shares of the Company save as provided otherwise in the Articles.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 297,121,845 in order to bring it from its current amount to an amount of USD 1,029,688,739, by way of creation and issuance of (i) 297,121,845 Class 6 Shares, (ii) 89,514 class 1 shares without nominal value, and (iii) 338,437 class 4 shares without nominal value.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe to all the New Shares and to pay-up in full such New Shares by way of (i) a contribution in cash in the amount of EUR 40,300,000 (equivalent to USD 57,060,000 at the exchange rate 1.4265 on 19 May 2011) (the Cash Contribution) which is to be allocated to the share capital account of the Company, and (ii) a contribution in kind consisting of 100 non-voting redeemable preference D1 shares (the Gibco Shares) of Ramius Enterprise Investments Gibraltar Ltd, a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, and registered under number 102339 (Gibco).

The Gibco Shares have an aggregate value of USD 240,061,845 which is to be allocated to the share capital account of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Gibco Shares contributed to the Company by the Sole Shareholder are supported by (i) a balance sheet of Gibco as at 20 May 2011, and (ii) certificates issued by the management of the Company and the Sole Shareholder (the Certificates).

A copy of the above-mentioned balance sheet and Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of blocking certificates confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, paragraph 1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one billion twenty-nine million six hundred and eighty-eight thousand seven hundred and thirty-nine United States Dollars (1,029,688,739 USD) represented by four hundred and two million five hundred and fifty-nine thousand five hundred and seventy-six (402,559,576) class 1 shares (the Class 1 Shares), thirty million four hundred and forty-five thousand five hundred and five (30,445,505) class 2 shares (the Class 2 Shares), thirty-two million six hundred and forty-nine thousand nine hundred and twenty-three (32,649,923) class 3 shares (the Class 3 shares), one hundred and fifteen million eight hundred and forty-four thousand five hundred and sixty-four (115,844,564) class 4 shares (the Class 4 Shares), one hundred and fifty-one million four hundred and ninety-five thousand two hundred and seventy-seven (151,495,277) class 5 shares (the Class 5 Shares), and 297,121,845 (two hundred and ninety-seven million one hundred and twenty-one thousand eight hundred and forty-five) class 6 shares (the Class 6 Shares) without nominal value. The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 5 Shares and the Class 6 Shares shall have the same rights and obligations save as provided otherwise in the articles of association".

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 21 of the Articles so that it shall now read as follows:

" **Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in accordance with the second paragraph of this article 21.

Notwithstanding any provision of the articles of incorporation to the contrary, any distribution made by the Company to its shareholders (be it by way of distribution of dividends, interim dividends, repayment of share capital (including

distribution of share premium), consideration for redemption of shares or equivalent operation, proceeds from liquidation or any other form of distribution) shall be made as follows:

(1) the holders of the Class 1 Shares shall be entitled, in proportion to their respective number of Class 1 Shares, to any amount distributable under Luxembourg law received by the Company as return on the investment made indirectly by the Company in the Gibraltar company named Ramius Enterprise Investments (Gibraltar) Limited (the Gibraltar Company) and directly by the Company in the Luxembourg company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.822 (HoldCo II);

(2) the holders of the Class 2 Shares shall be entitled, in proportion to their respective number of Class 2 Shares, to any amount distributable under Luxembourg law received by the Company as return on the investment made (directly or indirectly) by the Company in the Luxembourg company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 57.845 (the Luxembourg Company #1);

(3) the holders of the Class 3 Shares shall be entitled, in proportion to their respective number of Class 3 Shares, to any amount distributable under Luxembourg law received by the Company as return on the investment made (directly or indirectly) by the Company in the Luxembourg company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 42.294 (the Luxembourg Company #2);

(4) the holders of the Class 4 Shares shall be entitled, in proportion to their respective number of Class 4 Shares, to any amount distributable under Luxembourg law received by the Company as return on the investment made (directly or indirectly) by the Company in the Luxembourg company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 28.687 (the Luxembourg Company #3);

(5) the holders of the Class 5 Shares shall be entitled, in proportion to their respective number of Class 5 Shares, to any amount distributable under Luxembourg law received by the Company as return on the investment made (directly or indirectly) by the Company in the Luxembourg company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 37.290 (the Luxembourg Company #4);

(6) the holders of the Class 6 Shares shall be entitled, in proportion to their respective number of Class 6 Shares, to any amount distributable under Luxembourg law received by the Company as return on the investment made (directly or indirectly) by the Company in the Luxembourg company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 27.908 (the Luxembourg Company #5);

(7) any distribution made by the Company with proceeds that do not directly or indirectly result from the Company's direct or indirect investment in either the Gibraltar Company, HoldCo II, the Luxembourg Company #1, the Luxembourg Company #2, the Luxembourg Company #3, the Luxembourg Company #4 or the Luxembourg Company #5 shall be made to the shareholders of the Company on a pro rata basis in proportion to the aggregate number of Class 1 Shares, Class 2 Shares, Class 3 Shares, Class 4 Shares, Class 5 Shares and Class 6 Shares then in existence."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

RCG LV Pearl LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 599, Lexington Avenue, 20ème étage, 10022 New-York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du registre des sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 070706554-4370526 (l'Associé Unique),

ici représentée par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.705 (la Société). La Société a été constituée sous le nom de RCG LV Lux Holdco S.à r.l. le 13 juillet 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2083 du 25 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 29 décembre 2010 selon un acte du notaire soussigné, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 905 du 05 mai 2011.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les (i) 402.470.062 (quatre cent deux millions quatre cent soixante-dix mille soixante-deux) parts sociales de classe 1, (ii) 30.445.505 (trente millions quatre cent quarante-cinq mille cinq cent cinq) parts sociales de classe 2, (iii) 32.649.923 (trente-deux millions six cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-trois) parts sociales de classe 3, (iv) 114.900.000 (cent quatorze millions neuf cent mille) parts sociales de classe 4 et (v) 152.101.404 (cent cinquante-deux millions cent un mille quatre cent quatre) parts sociales de classe 5 de la Société, chacune sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Conversion de 606.127 parts sociales de classe 5 en 606.127 parts sociales de classe 4 sans valeur nominale;
3. Création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société (qui seront désignées parts sociales de classe 6 de la Société (les Parts Sociales de Classe 6));
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 297.121.845 USD, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 732.566.894 USD à un montant de 1.029.688.739 USD, par voie de création et d'émission de 297.121.845 Parts Sociales de Classe 6, 89.514 parts sociales de classe 1 et de 338.437 parts sociales de classe 4 sans valeur nominale (ensemble les Nouvelles Parts Sociales);
5. Souscription et paiement intégral, par l'Associé Unique, des nouvelles Parts Sociales;
6. Modification consécutive de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) de façon à y refléter les modifications visées ci-avant;
7. Modification de l'article 21 des Statuts;
8. Modification du registre de la Société afin d'y refléter les modifications du capital social de la Société visées ci-avant et octroi de pouvoir et d'autorité à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre de la Société et de veiller à l'accomplissement de toutes les formalités en lien avec celles-ci; et
9. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société qui seront désignées Parts Sociales de Classe 6. Les Parts Sociales de Classe 6 emportent les mêmes droits et obligations que les parts sociales de classe 1, de classe 2, de classe 3, de classe 4 et de classe 5 de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 297.121.845 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à un montant de 1.029.688.739 USD par voie de création et émission de (i) 297.121.845 nouvelles Parts Sociales de Classe 6, (ii) 89.514 parts sociales de classe 1, sans valeur nominale et (iii) 338.437 parts sociales de classe 4 sans valeur nominale.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare par les présentes souscrire l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales, et libérer intégralement ces nouvelles Parts Sociales au moyen (i) d'un apport en numéraire d'un montant de 40.300.000 EUR (équivalant à

57.060.000 USD à un taux de change de 1,4265 au 19 mai 2011) (l'Apport en Numéraire) à affecter au compte capital social de la Société et (ii) d'un apport en nature consistant en 100 actions "D1" de préférence, rachetable et sans droit de vote (les Parts Gibco) de Ramius Enterprise Investments Gibraltar Ltd, une société constituée selon les lois du Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, et immatriculée sous le numéro 102339 (Gibco).

Les Parts Gibco ont une valeur totale de 240.061.845 USD à affecter au compte de capital social de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur des Parts Gibco apportées à la Société par l'Associé Unique sont certifiées par (i) un bilan de Gibco au 20 mai 2011 et par (ii) des certificats émis par les organes de gestion de la Société et de l'Associé Unique (les Certificats).

Une copie du bilan et des Certificats susmentionnés, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant resteront joints au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des Statuts afin d'y refléter les modifications visées ci-avant, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de un milliard vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent trente-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.029.688.739 USD) représenté par quatre cent deux millions cinq cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-seize (402.559.576) parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1), trente millions quatre cent quarante-cinq mille cinq cent cinq (30.445.505) parts sociales de classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2), trente-deux millions six cent quarante-neuf mille neuf cent vingt-trois (32.649.923) parts sociales de classe 3 (les Parts Sociales de Classe 3), cent quinze millions huit cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (115.844.564) parts sociales de classe 4 (les Parts Sociales de Classe 4), cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingts-quinze deux cent vingt-sept (152.495.227) parts sociales de classe 5 (les Parts Sociales de Classe 5), et deux cent quatre-vingt-dix-sept millions cent vingt et un mille huit cent quarante-cinq (297.121.845) parts sociales de classe 6 (les Parts Sociales de Classe 6) sans valeur nominale. Les Parts Sociales de Classe 1, les Parts Sociales de Classe 2, les Parts Sociales de Classe 3, les Parts Sociales de Classe 4, les Parts Sociales de Classe 5 et les Parts Sociales de Classe 6 emportent les mêmes droits et obligations, sauf disposition contraire des statuts."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 21 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice ne peut être distribué aux associés conformément aux dispositions du second paragraphe de cet article 21.

Nonobstant toute disposition contraire des statuts de la Société, toute distribution faite par la Société aux associés (que ce soit par voie de distribution de dividendes, d'acompte sur dividendes, de remboursement du capital social (incluant la distribution d'une prime d'émission), de distributions de réserve en contrepartie d'un rachat de parts sociales ou de toute opération équivalente, de produits résultant de la liquidation ou de toute autre forme de distribution) sera effectuée comme suit:

(1) les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1 ont droit, en proportion du nombre respectif de leurs Parts Sociales de Classe 1, à tout montant distribuable en vertu du droit luxembourgeois reçu par la Société et résultant de l'investissement fait indirectement par la Société dans la société constituée à Gibraltar et dénommée Ramius Enterprise Investments (Gibraltar) Limited (la Société de Gibraltar) et directement par la société Luxembourgeoise immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.822 (HoldCo II);

(2) les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2 ont droit, en proportion du nombre respectif de leurs Parts Sociales de Classe 2, à tout montant distribuable en vertu du droit luxembourgeois reçu par la Société et résultant de l'investissement fait (directement ou indirectement) par la Société dans la société Luxembourgeoise immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.845 (la Société Luxembourgeoise #1);

(3) les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3 ont droit, en proportion du nombre respectif de leurs Parts Sociales de Classe 3, à tout montant distribuable en vertu du droit luxembourgeois reçu par la Société et résultant de l'investissement fait (directement ou indirectement) par la Société dans la société Luxembourgeoise immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.294 (la Société Luxembourgeoise #2);

(4) les détenteurs de Parts Sociales de Classe 4 ont droit, en proportion du nombre respectif de leurs Parts Sociales de Classe 4, à tout montant distribuable en vertu du droit luxembourgeois reçu par la Société et résultant de l'investissement fait (directement ou indirectement) par la Société dans la société Luxembourgeoise immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.687 (la Société Luxembourgeoise #3);

(5) les détenteurs de Parts Sociales de Classe 5 ont droit, en proportion du nombre respectif de leurs Parts Sociales de Classe 5, à tout montant distribuable en vertu du droit luxembourgeois reçu par la Société et résultant de l'investissement fait (directement ou indirectement) par la Société dans la société Luxembourgeoise immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.290 (la Société Luxembourgeoise #4);

(6) les détenteurs de Parts Sociales de Classe 6 ont droit, en proportion du nombre respectif de leurs Parts Sociales de Classe 6, à tout montant distribuable en vertu du droit luxembourgeois reçu par la Société et résultant de l'investissement fait (directement ou indirectement) par la Société dans la société Luxembourgeoise immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.908 (la Société Luxembourgeoise #5);

(7) toute distribution faite par la Société au moyen de sommes ne résultant pas directement ou indirectement de l'investissement direct ou indirect de la Société dans la Société de Gibraltar, HoldCo II, la Société Luxembourgeoise #1, la Société Luxembourgeoise #2, la Société Luxembourgeoise #3, la Société Luxembourgeoise #4 ou la Société Luxembourgeoise #5 sera fait aux associés de la Société au pro rata du nombre total de Parts Sociales de Classe 1, de Parts Sociales de Classe 2, de Parts Sociales de Classe 3, de Parts Sociales de Classe 4, de Parts Sociales de Classe 5 et de Parts Sociales de Classe 6 émises à ce moment."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donne pouvoir et autorité par les présentes à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société aux inscriptions nécessaires dans le registre des parts sociales de la Société et d'accomplir toutes formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mai 2011 Relation: EAC/2011/6958. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011103741/306.

(110118014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Luxplan, Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 18.420.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jens CHRISTIANSEN, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Marcel HETTO, administrateur et administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil;

- Monsieur Denis CRIDEL, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Olivier WEBERT, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Andreas WENER, administrateur et administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;

- Monsieur André COLBACH, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Dan NICOLAS, administrateur, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur. Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2012.

L'Assemblée Générale renommée comme réviseur d'entreprises:

- FIDUO, réviseurs d'entreprises et experts comptables, 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2012.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 mai 2011:

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs-délégués de la société, Messieurs Marcel HETTO, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, et Andreas WENER, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen, avec le droit de signature individuelle pour la gestion journalière.

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs responsables avec le droit de co-signature pour la gestion journalière, Messieurs André COLBACH, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen et Dan NICOLAS, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 Capellen.

Luxembourg, le 05 juillet 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011106275/40.

(110121749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Armoise Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.902.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ARMOISE FINANCIERE S.A.

Référence de publication: 2011100018/11.

(110114545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Auberge-Royale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 19, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 91.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100022/10.

(110114266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 122.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Babcock & Brown Z Portfolio S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011100028/12.

(110114190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Tarpan HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.908.

—
EXTRAIT

Suite à plusieurs transferts de parts entre parties en date du 19 juillet 2011, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- Triton Fund III L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registrar of limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1081 ("Triton Fund III L.P.") a transféré 1 part sociale de catégorie A, 1 part sociale de catégorie B, 1 part sociale de catégorie C, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie E, 1 part sociale de catégorie F, 1 part sociale de catégorie G, 1 part sociale de catégorie H et 1 part sociale de catégorie I à Triton Fund III G LR, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registrar of limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1197 («Triton Fund III G LP.»);

- Triton Fund III L.P. a transféré 182 parts sociales ordinaires à Triton Fund III Executives L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registrar of limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1082 («Triton Fund III Executives L.P.»);

- Triton Fund III LP. a transféré 2 parts sociales ordinaires à Triton Fund III F&F No.3 LP, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registrar of limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III F&F No.3 L.P.»);

- Triton Fund III L.P. a transféré 2 parts sociales ordinaires à Triton Fund III F&F No.4 L.P, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registrar of limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No.4 L.P.»);

- Triton Fund III LP a transféré 2 parts sociales ordinaires à Triton Fund III F&F L.P, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registrar of limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F L.P.»);

- Triton Fund III G L.P. a transféré 12 parts sociales ordinaires à Triton Fund III Executives L.P.;

- Triton Fund III F&F No.2 LP, une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registrar of limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1084, a transféré 5 parts sociales ordinaires à Triton Fund III Executives L.P.; et

- Triton Fund III No.2 L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, immatriculée auprès du Registrar of limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1213, a transféré 12 parts sociales ordinaires à Triton Fund III Executives L.P.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

- Triton Fund III LP.	983 parts sociales de Catégorie A 983 parts sociales de Catégorie B 983 parts sociales de Catégorie C 983 parts sociales de Catégorie D 983 parts sociales de Catégorie E 983 parts sociales de Catégorie F 983 parts sociales de Catégorie G 983 parts sociales de Catégorie H 983 parts sociales de Catégorie I 1.108.576 parts sociales ordinaires
Triton Fund III Executives L.P.	1 part sociale de Catégorie A 1 part sociale de Catégorie B 1 part sociale de Catégorie C 1 part sociale de Catégorie D 1 part sociale de Catégorie E 1 part sociale de Catégorie F 1 part sociale de Catégorie G 1 part sociale de Catégorie H 1 part sociale de Catégorie I 1.732 parts sociales ordinaires
Triton Fund III No.2 LP.	81 parts sociales de Catégorie A 81 parts sociales de Catégorie B

	81 parts sociales de Catégorie C
	81 parts sociales de Catégorie D
	81 parts sociales de Catégorie E
	81 parts sociales de Catégorie F
	81 parts sociales de Catégorie G
	81 parts sociales de Catégorie H
	81 parts sociales de Catégorie I
	91.119 parts sociales ordinaires
Triton Fund III G L.P.	15 parts sociales de Catégorie A
	15 parts sociales de Catégorie B
	15 parts sociales de Catégorie C
	15 parts sociales de Catégorie D
	15 parts sociales de Catégorie E
	15 parts sociales de Catégorie F
	15 parts sociales de Catégorie G
	15 parts sociales de Catégorie H
	15 parts sociales de Catégorie I
	16.662 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	2 parts sociales de Catégorie A
	2 parts sociales de Catégorie B
	2 parts sociales de Catégorie C
	2 parts sociales de Catégorie D
	2 parts sociales de Catégorie E
	2 parts sociales de Catégorie F
	2 parts sociales de Catégorie G
	2 parts sociales de Catégorie H
	2 parts sociales de Catégorie I
	2.317 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F L.P.	1 part sociale de Catégorie A
	1 part sociale de Catégorie B
	1 part sociale de Catégorie C
	1 part sociale de Catégorie D
	1 part sociale de Catégorie E
	1 part sociale de Catégorie F
	1 part sociale de Catégorie G
	1 part sociale de Catégorie H
	573 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	6 parts sociales de Catégorie B
	6 parts sociales de Catégorie C
	6 parts sociales de Catégorie D
	6 parts sociales de Catégorie E
	6 parts sociales de Catégorie F
	6 parts sociales de Catégorie G
	6 parts sociales de Catégorie H
	6 parts sociales de Catégorie I
	6.508 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	8 parts sociales de Catégorie A
	8 parts sociales de Catégorie B
	8 parts sociales de Catégorie C
	8 parts sociales de Catégorie D
	8 parts sociales de Catégorie E
	8 parts sociales de Catégorie F
	8 parts sociales de Catégorie G
	8 parts sociales de Catégorie H
	8 parts sociales de Catégorie I
	9.020 parts sociales ordinaires
Triton Fund III F&F G L.P.	3 parts sociales de Catégorie A
	3 parts sociales de Catégorie B
	3 parts sociales de Catégorie C
	3 parts sociales de Catégorie D
	3 parts sociales de Catégorie E

3 parts sociales de Catégorie F
3 parts sociales de Catégorie G
3 parts sociales de Catégorie H
3 parts sociales de Catégorie I
3.593 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tarpan HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011102116/129.

(110116329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Barclays Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2011100029/15.

(110113731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Simon-Christiansen & Associés, ingénieurs-conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 55.631.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jens CHRISTIANSEN, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marcel HETTO, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Denis CRIDEL, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué;
- Monsieur Olivier WEBERT, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.
- Monsieur Andreas WENER, administrateur, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Alain WAGNER, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Carl Taro KLEEFISCH, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L- 8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises:

- FIDUO, réviseurs d'entreprises et experts comptables, 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2012.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 mai 2011:

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs-délégués de la société, Messieurs Denis CRIDEL, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, et Olivier WEBERT, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, avec le droit de signature individuelle pour la gestion journalière.

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs responsables avec le droit de co-signature pour la gestion journalière, Messieurs Alain WAGNER et Carl Taro KLEEFISCH ayant leur adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L- 8303 Capellen.

Luxembourg, le 26 Juillet 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011106422/39.

(110121099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Sky II Asset A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.333.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of July.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Captiva Sky Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 149.871,

duly represented by Frédéric Chartier, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 11th, 2011.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, including up and cross-stream transactions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Sky II Asset A S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the sole signature of one manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Captiva Sky Holding S.à r.l., pre-named, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg.

2. The following persons are appointed as members of the board of managers:

a) Mr. Boris Peignois, born on 22 March 1979 at Virton, Belgium, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

b) Mr. Ismaël Dian, born on 15 November 1979 at Virton, Belgium, with professional address at 46, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg.

3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Captiva Sky Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.871,

Dûment représentée par Frédéric Chartier, legal counsel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 juillet 2011.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris pour des transactions en amont ou croisées.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Sky II Asset A S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts

appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un des gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Captiva Sky Holding S.à r.l., ci-avant nommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg.

2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société:

(a) Monsieur Boris Peignois, né le 22 mars 1979 à Virton en Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

(b) Monsieur Ismaël Dian, né le 15 novembre 1979, à Virton en Belgique, avec adresse professionnelle au 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Chartier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2011. LAC/2011/32828. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104469/318.

(110118829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Bauservice Dreiling s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 96.707.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100030/10.

(110113851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Brandenburg Archie GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 135.033.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 18 juillet 2011:

Acceptation de la démission, avec effet au 6 juillet 2011, de Monsieur Mark Woodall, gérant de classe A de la société.

Nomination, avec effet rétroactif au 6 juillet 2011 de Monsieur Philip Le Roux, né le 26 mai 1972 à Guernsey, résidant au 375 East Lupine Drive, 81811 Aspen, Colorado, USA, nouveau gérant de classe A de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011100031/15.

(110114241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

OIRP Investment 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.631.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 15 juin 2011

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;

- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 8 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011103701/29.

(110118432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Bureau Claudine SPELTZ s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 37.864.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011100032/11.

(110113938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Bati C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 37.813.

Extrait du Conseil d'administration du 31/03/11

Il a été décidé comme suit:

- a) Monsieur Claude Wagner, demeurant à L-6183 Gonderange, 22, rue de l'Ecole est nommé administrateur-délégué
- b) Les formalités de signatures sont modifiées comme suit:
 - Monsieur Claude Wagner pouvoir de signature individuelle
 - Monsieur Eric Laffineuse pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15/07/11.

Par Mandat

Didier Abinet

Référence de publication: 2011100033/17.

(110113678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Biancamano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.803.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 24/06/2011 à 10 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Sont renommés Administrateurs:

M. Vincenzo Romano, Administrateur de société, né le 20/02/1973 à Salerno avec adresse professionnelle Via F.Pelli 2, CH 6900 Lugano (Suisse);

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 07, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 07, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

M. Monsieur Massimo Delbecchi, Administrateur de sociétés, né le 9/10/1963 à Imperia, demeurant à Via Budama II 12, I-18100 Imperia (Italie),

Monsieur Giovanni Battista Pizzimbone, Administrateur de sociétés, né le 04/05/1956 à Savona demeurant à Via Monte Napoleone 23, I-20100 Milan (Italie).

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 24/06/2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011106022/26.

(110121390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Belleville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.542.

Il est porté à la connaissance de tiers que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A. a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

D'autre part, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011100037/17.

(110113747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Health Drinks Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.348.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Selim SAYKAN, né le 13 juillet 1971 à Bruxelles, Belgique, demeurant à L-5835 Alzingen, 7, rue Hondsbreck, Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la vente et la distribution de boissons exclusivement non alcooliques.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra également acquérir toutes participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, exerçant des activités similaires ou complémentaires à son objet social. La Société pourra conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Health Drinks Holdings».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des membres délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-deux mille cinq cents euros (32.500.- €) représenté par six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- €) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés et révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son seul gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Le membre unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout membre peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

- Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution.

Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

- Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des associés devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2011.

Souscription - Libération

Les six cent cinquante (650) parts sociales de cinquante Euros (50.-€) chacune ont été souscrites par Monsieur Selim Saykan, mentionné ci-dessus.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille cinq cents Euros (32.500.- €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer gérant unique de la société, pour une durée illimitée, Monsieur Selim Saykan, né le 13 juillet 1971 à Bruxelles, Belgique, demeurant à L-5835 Alzingen, 7, rue Hondsbreck;

2. Fixer l'adresse du siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (1.500.- €).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version en langue anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suite la version anglaise du texte français:

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of July.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Selim SAYKAN, born on July 13th, 1971 in Brussels, Belgium, residing in L-5835 Alzingen, 7, rue Hondsbreck,

Such appearing person has requested the undersigned notary to acknowledge the incorporation of a private limited liability company with following articles of incorporation:

Art. 1. There is incorporated a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as

amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company's purpose is the sale and the distribution of exclusively non alcoholic drinks and beverages.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may acquire any participations, in Luxembourg or abroad, in companies or undertakings which will have a similarly or a complementary purpose. The Company may also carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Company's purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «Health Drinks Holdings».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at thirty-two thousand and five hundred Euros (32.500.- €) represented by six hundred and fifty (650) shares with a nominal value of fifty Euros (50.- €) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole member or by a decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole member, the Company's shares held by the sole member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the members.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be member. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers. In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 14. The sole member assumes all powers conferred to the general members' meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five members, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion of its/their shareholding(s) in the Company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a members' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary members meeting in front of a Luxembourg notary. The general meeting of members or the sole member, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the members proportionally to the shares they hold.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

Subscription - Payment

All six hundred and fifty (650) shares with a nominal value of fifty Euros (50.-€) each have been subscribed by Mr. Selim SAYKAN, aforementioned.

All shares have been fully paid in cash, so that the amount of thirty-two thousand and five hundred Euros (32.500.-€) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole member

The sole member resolves to:

1. Appoint Mr. Selim SAYKAN, born on July 13, 1971, in Bruxelles, Belgium, residing in L-5835 Alzingen, 7 Rue Hondsbreck as sole manager of the Company for an unlimited period,
2. Set the address of the Company at L-1724 Luxembourg, 3a Boulevard Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (1,500.- €).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: S. Saykan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2011. LAC/2011/32824. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104234/243.

(110119339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

BG Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 118.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100038/10.

(110113857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Biorock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 151.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100039/10.

(110114648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

BJ Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 605.391.800,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.063.

Suite à la signature d'un contrat de transfert de parts sous seing privé, BJ General Holdings SECS LLC, associé unique de la Société, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à BJS Holdings 1 SNC, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161945, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

De sorte qu'à ce jour BJS Holdings 1 SNC détient les 6.053.918 parts sociales de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJ Services International S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011100040/17.

(110114244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Boracay Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.354.

Extraits des Résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire en date du 15 juillet 2011

- la démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat d'Administrateur et de Présidente du Conseil d'Administration est acceptée.

- Madame Annick LEBLON, employée privée, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek, Belgique et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté Administrateur en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO avec effet immédiat. Madame Annick LEBLON exercera son mandat d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013. Ratification de cette cooptation sera demandée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011100042/17.

(110114654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Boucherie Traiteur Niessen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 103, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.581.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100043/10.

(110113734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Bovasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2159 Luxembourg, 18, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 106.272.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Herwlg Temmerman.

Référence de publication: 2011100044/10.

(110114251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Break Café SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100045/10.

(110114575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Tenneco Eastern European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.700.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.105.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale de la Société en date du 21 juillet 2011:

- l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Madame Séverine Lambert de son mandat de gérant B de la société avec effet au 21 juillet 2011.

- l'associé unique a décidé de nommer en tant que nouveau gérant B avec effet au 21 juillet 2011 et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy (Belgique), ayant pour adresse professionnelle 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011104537/20.

(110118876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.
